

Technicien (ne) en menuiserie aluminium verre et matériaux de synthèse, option production, option chantier

RNCP1820 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	254s
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'Emploi

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le (la) technicien (ne) en menuiserie aluminium verre et matériaux de synthèse est chargé(e) de l'étude technique de conception de la plupart des ouvrages de menuiserie aluminium tels les châssis, portes, et vérandas. Il (elle) intervient lors des phases d'avant-projet et de projet afin de déterminer les formes, les dimensions et la composition des ouvrages selon le type de matériau utilisé (aluminium, PVC, produits verriers) et ses caractéristiques (résistance mécanique, isolation.). Il (elle) établit les fiches et plans nécessaires à la fabrication. Selon la taille de l'entreprise, il (elle) encadre les travaux de production (option production) et de pose des ouvrages sur chantier (option chantier). Le (la) technicien (ne) exerce généralement dans un bureau d'étude et utilise régulièrement l'outil informatique pour établir les devis et les plans. Il (elle) travaille généralement seul (e), sous la responsabilité du chef d'entreprise ou du responsable du bureau d'études. Il (elle) est le (la) référent (e) technique auprès des équipes de production et de pose. Les horaires sont souvent liés à la charge de travail. Les déplacements sont ponctuels, locaux et régionaux et permettent le relevé de cotes, et les contacts avec les clients et fournisseurs.

La fonction de responsable de chantier (diversification 'chantier') conduit à des déplacements sur de plus longues distances, avec hébergement ponctuel sur site.

La fonction de responsable de production (diversification 'production') nécessite une présence soutenue à l'atelier pour coordonner et suivre la fabrication.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités attestées et descriptif des composantes de la certification :

1. Étudier et réaliser des plans de fabrication d'ouvrages en menuiserie aluminium verre

Réaliser un relevé de cotes d'exécution.

Déterminer les éléments constitutifs d'ouvrages en menuiserie aluminium verre.

Réaliser des plans de détail d'ouvrages en menuiserie aluminium verre.

Etablir des fiches de débit et de commande pour des ouvrages en menuiserie aluminium verre.

2. Établir le déboursé d'ouvrages de menuiseries aluminium verre

Réaliser un relevé de cotes estimatif.

Effectuer un quantitatif d'ouvrages en menuiserie aluminium verre.

Etudier des solutions technico-économiques en menuiserie aluminium verre.

Réaliser des déboursés d'ouvrages en menuiserie aluminium verre.

3. Cette unité constitutive du titre professionnel est à choisir parmi les 2 options :

- soit l'option production : organiser la production d'ouvrages en menuiserie aluminium verre

Planifier la fabrication d'ouvrages en menuiserie aluminium verre.

Organiser les opérations de fabrication d'ouvrages de menuiserie aluminium.

- soit l'option chantier : organiser la pose d'ouvrages de menuiserie aluminium et de miroiterie

Étudier la fabrication et la pose d'ouvrages de miroiterie.

Planifier les opérations de pose des ouvrages de miroiterie.

Organiser la pose d'ouvrages en menuiserie aluminium verre et matériaux de synthèse.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Grandes, moyennes et petites entreprises de menuiserie aluminium verre et matériaux de synthèse.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Types d'emplois accessibles : Technicien (ne) bâtiment.

Technicien (ne) d'études (BTP).

Technicien (ne) études de prix (BTP).

Responsable de production.

Chef d'atelier (cadre).

Responsable de chantier.

Chef de chantier second oeuvre.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Néant.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/1820/>